# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 1 Joumada I 1444
25 Novembre 2022

N° 140

38ème année

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **2089**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **2092**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **2096**
Homologation de résolutions ..... **2097**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **2097**
Avis aux créanciers..... **2102**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **2102**
Autres sociétés ..... **2108**
**Divers**
Avis au public..... **2108**

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Notice d'Augmentation du capital de société anonyme**

**Ne faisant pas appel public à l'épargne prévue par l'article 302 du code des sociétés commerciales (CSC)**

**Société Clinique Amen Bizerte S.A**

**Identifiant unique : 1282501 Q**

**RC : B0115832013**

- Raison Sociale : CLINIQUE AMEN BIZERTE

- Forme Juridique : Société Anonyme

- Siège Social : Immeuble Emeraude center, Les Jardins du Lac, 1053, Les Berges du Lac, Tunis

- Capital Social : 18.396.000,000 Dinars

- Objet social : Polyclinique

- Durée : 99 ans

- Dépôt du PV de l'AGE du 17 Novembre 2022, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés 1er bureau Tunis, en date du 17 Novembre 2022, sous le n°22505207, quittance n°8113 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises quittance N° N°AC011592022 en date du 24 Novembre 2022.

- Après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration, et le rapport spécial du commissaire aux comptes l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2022, décide :

- D'approuver sans réserve aucune le rapport du Conseil d'Administration et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à L'augmentation du capital ci-après :

- D'augmenter le capital social de Un Million Quatre Cent mille Dinars (1 400 000 Dinars) pour le porter de dix-huit millions trois cent quatre-vingt-seize mille Dinars (18 396 000 Dt) à dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-seize mille dinars (19 796 000 Dinars), et ce, par la création de deux cent quatre-vingt mille (280 000) actions nouvelles d'un nominal de cinq (5) DT dinars chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraires à la souscription.

- Les actions nouvelles porteront jouissance à partir de la date de la réalisation définitive de l'augmentation du capital. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire réserve la souscription de deux cent quatre-vingt mille (280 000) actions nouvelles d'un nominal de cinq (5) DT dinars chacune au nouvel actionnaire la Société « SICAR AMEN ».

- L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de supprimer les droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation de capital et approuve le rapport du Conseil d'Administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital et la suppression des droits préférentiels de souscription.

- Délai pour la souscription : L'Assemblée Générale Extraordinaire limite le délai de souscription à vingt-cinq (25) jours à compter de la publication au JORT de la décision d'augmentation du capital, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de ce délai.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de limiter le montant de l'augmentation du capital au montant des souscriptions dans le cas où les souscriptions n'atteindront pas la totalité de l'augmentation du capital et à la condition que le montant des souscriptions atteigne les trois quarts de l'augmentation décidée.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

- Elle confère au Président Directeur Général ou à son mandataire M. Montassar BOUDHINA, titulaire de la carte d'identité nationale N° 06251136 émise le 25 février 2022 à Tunis ou toute autre personne mandatée , tous pouvoirs pour arrêter les autres modalités de cette augmentation du capital, recueillir les souscriptions, constater toute libération, faire la déclaration de souscription et de versement, faire toutes autres formalités prévues par la réglementation , prendre toutes les mesures utiles et remplir toutes les formalités nécessaires pour exécuter ladite déclaration et parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation du capital ainsi décidée.

- Pas d'apport en nature.

- Les statuts ne prévoient pas d'avantages particuliers.

- Répartition de résultats : le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

La somme nécessaire pour payer aux actionnaires à titre de premier dividende, cinq (5%) de la somme dont leurs actions sont libérées et non amorties sans rappel d'un exercice à l'autre.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

Le solde si l'assemblée générale ordinaire le décide, est réparti sous forme de super dividende aux actionnaires.

- Les Assemblées Générales se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions à condition qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès d'Amen Bank AGENCE MOHAMED V sous le n° TN 59 07 807 0081340605979 47.

L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

2022R02813SANB2

---

**Société Mohamed chaabouni plastique**

**Société anonyme Au capital de 2 700 000 D.T**

**Siège social : 1 Rue de l'Or La Soukra - Ariana**

**Identifiant unique : 1662688J**

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 16/11/2022, enregistré à la recette d'enregistrement des actes des sociétés 1er bureau de Tunis le 16/11/2022, Enregistrement n°22805171, Quittance n°8057, les résolutions approuvées ont porté sur :

- Ratification du mode de convocation.

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport.

spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'émission d'Obligations Convertibles en Actions par la Société et aux bases de conversion proposées et autorisation de l'émission par la Société de quatre-vingt-trois mille (83.000) Obligations Convertibles en Actions ordinaires nouvelles de la Société pour un montant de Huit cent trente mille (830.000) Dinars Tunisiens au profit du fonds «FCPR ESSOR FUND» à hauteur de trente mille (30 000) OCA de 10 dinars de nominal chacune et au profit du fonds «STB GROWTH FUND » à hauteur de cinquante-huit mille (58 000) OCA de 10 dinars de nominal chacune.

- Suppression des droits préférentiels de souscription attachés aux Obligations Convertibles en Actions.

- Augmentation du capital de la Société par conversion des Obligations Convertibles en Actions. Le montant devant être libéré par l'Obligataire concerné par conversion des Obligations Convertibles en Actions dans le cadre de cette augmentation de capital de la Société sera de Huit cent trente mille (830.000) Dinars Tunisiens.

- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater la conversion des Obligations Convertibles en Actions, la réalisation de l'Augmentation de Capital et de procéder aux modifications corrélatives des Statuts. Ces pouvoirs ont été délégués en application de l'article 331 du Code des Sociétés Commerciales

- Nominations de deux (2) administrateurs.

- Pouvoirs pour formalités légales de publicité.

Ce PV a été déposé au RNE sous le N° 2022134718 du 17/11/2022.

2022402869SANB2

---

**SOCIETE DES CIMENTS DE GABES « SCG »**

**Société Anonyme**

**Capital Social : 14.661.952 Dinars**

**Siège Social: 75, Avenue Kheireddine Pacha-Appartement B15- 5ème étage 1073 Montplaisir - Tunis**

**Identifiant Unique : 0008232A**

Suivant un procès verbal du conseil d'administration du 20/04/2022 enregistré à la Recette des Finances Montplaisir - Tunis le 12/05/2022 sous le QN°M052844 EN°22802657

- Les membres du conseil d'administration ont délégué au Directeur Général M. Majed Athimen, au Directeur Général Adjoint M. Michel Nayah et à M. Abdesslem El Jeri les pouvoirs de signature d'actes sous certaines limites et conditions.

Un exemplaire du PV a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 20/05/2022 et publié le 08/06/2022 sous B.O.R.N.E N°114 et annonce N°202237086.

2022402884SANB2

**«SOCIETE ASTON TECHNOLOGIES»**

**Société Anonyme**

**Capital Social : 1.663.500 dinars**

**Siège Social : 17, Rue Ahmed ALBOUKHARI-1082 Tunis**

**Identifiant Unique : 1565907G**

"Suivant Attestation d'enregistrement en date du 13/07/2021 sous N°E 2021-927

La société ELIAN TECHNOLOGIES a cédé 7900 actions au profit de Mme Sonia Barbaria ep Nemsi.

Un exemplaire de l'Attestation a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 28/10/2022 et publié le 02/11/2022 sous B.O.R.N.E n°230 et annonce n°2022114175.

2022402885SANB2

---

**« MIXTA TUNISIA IMMOBILIERE »**

**Société Anonyme**

**Capital social : 214.000 dinars**

**Siège social : 82, Avenue Jugurtha – 1er étage - Mutuelleville 1002 - Tunis**

**Identifiant Unique : 1021844M**

Suivant un procès verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 11/07/2022 enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes des Sociétés – 1er Bureau - Tunis le 29/08/2022 sous QN°6113 EN°22803781.

- Les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de M Ali Ayodeji, M Mohamed Ridha Ellouze, Mme Donia Hedda Ellouze et la société ADVICE & CORPORATE INVESTMENT en qualité d'administrateurs pour une durée de trois années.

- Les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat du Cabinet MS Louzir représenté par M. Mohamed Louzir en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée de trois années.

Suivant un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11/07/2022 enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes de Sociétés – 1er Bureau - Tunis le 29/08/2022 sous QN°6110 EN°22803778.

- Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

* Un exemplaire de chaque P. V a été déposés auprès du Registre National des Entreprises le 07/09/2022 et publié le 21/10/2022 sous B.O.R.N.E N°218 et annonce N°202273921.

2022402886SANB2

---

**Notice d'information pour l'augmentation du capital**

**d'une société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne**

**VALEO TUNISIE**

**Société anonyme au capital de 50.000 Dinars Tunisiens**

**Siege social : zone industrielle d'Enfidha 2 - lot n° 43 - Enfidha Sousse**

**Identifiant unique : 1180936/A/A/M/000**

**Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales**

Dénomination sociale de la société : VALEO TUNISIE

Forme juridique : Société Anonyme (ne faisant pas appel public à l'épargne).

Montant de l'augmentation du capital social : Dix Neuf Millions Soixante Dix Huit Mille Six Cents (19.078.600) Dinars.

Siège Social : Zone Industrielle d'Enfidha 2 - Lot N° 43 - Enfidha - Sousse.

Objet Social : la fabrication et la transformation de matières plastiques et la fabrication de pièces et éléments destinés à l'industrie.

Durée : 99 ans.

Dépôt du projet : Un exemplaire du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2022 enregistré à la Recette des Finances d'Enfidha le 10 novembre 2022, Enregistrement N°22801681, Quittance N°M053195 a été déposé au Greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis (Centre National du Registre des Entreprises - Tunis) le 21 novembre 2022 sous le numéro ACO 11562022.

Nombre d'actions à souscrire : Un Million Neuf Cent Sept Mille Huit Cent Soixante (1.907.860) actions à souscrire entièrement par conversion de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Délai de souscription : Quinze (15) jours à compter de la publication au JORT de la présente notice.

Valeur nominale des actions à émettre : Dix (10) Dinars chacune. Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote:Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leurs identités ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation:

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices.

Dans le cas de liquidation, le produit de liquidation après règlement du passif et des charges de la société est employé à amortir complètement le capital, le surplus étant réparti entre les actionnaires.

Modalité de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et se tiendra au siège social de la société.

2022402890SANB2

---

**Cession des parts en donation**

**Nomination nouveau gérant**

**Changement de forme**

**SOCIETE COTUVETT**

**Société à responsabilité limitée au capital de 214.000 DT**

**Siège Social : Rue Mostapha M'barek n° 7 Tunis 1000**

**M.F : 0513159 A/A/M/000**

Suivant acte de don des parts sociales, en date du 29 septembre 2022, enregistré à la recette des finances avenue Habib Thamer le 08 novembre 2022, sous le n°22509444 quittance n°M71179, Mr Mohamed IDRISS cède 1926 parts qu'il détient dans la société COTUVETT à Mr Souheil IDRISS.

Par cette décision l'article 7 du statut a été modifié en conséquence.

Suivant acte sous seing privé en date du 29 septembre 2022, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thamer le 08 novembre 2022, sous le n°22509444 quittance n° M71179, il a été décidé de nommer monsieur Souheil IDRISS en titre de gérant de la société en remplacement de monsieur Mohamed IDRISS avec les pouvoirs les plus étendus.

Par cette décision l'article 15 du statut a été modifié en conséquence.

Suivant acte de don des parts sociales, en date du 29 septembre 2022, enregistré à la recette des finances avenue Habib Thamer le 08 novembre 2022, sous le n°22509444 quittance n°M71179 la forme de la société a été changé d'une société à responsabilité limitée en une société unipersonnelle à responsabilité limitée.

Par cette décision l'article 1 du statut a été modifié en conséquence.

Le dossier a été déposé au registre national des entreprises sous le n°2022138340 en date du 21/11/2022.

2022402892SANB2

---

**SOCIETE AL KARAMA HOLDING**

**S.A au capital de 10.000.000 dinars**

**Siège Social : Rue du Lac d'Annecy-Passage du Lac Malawi Les Berges du Lac 1053Tunis**

**Identifiant Unique : 0922165A**

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 24/10/2022 enregistré à la recette des finances Le Lac en date du 15/11/2022 sous le n° 22709043 quittance n° M111138 dont un exemplaire a été déposé au

registre national des entreprises le 18/11/2022 sous le n°2022136292, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Tarek Hrabi en qualité de président du conseil d'administration de la société, en remplacement du Mr Tarek Ben Larbi, pour le restant de la durée de son mandat d'administrateur.

- L'autorisation de la cession d'une action au profit de Mr Tarek Hrabi.

2022402893SANB2

---

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**CTM**

**Sarl au capital de 159.120 DT**

**Siège social : 28 rue 8601 - ZI La Charguia 1**

**Identifiant Unique : 0984630W**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2022, enregistré à la recette des Finances de la Charguia Tunis le 11 novembre 2022 sous le numéro 109163 Quittance n°M127437, dont un exemplaire a été déposé au RNE quittance n°2022F60515233, il a été décidé de nommer M. Mekki Yahyaoui Gérant de la Société.

2022R02780SRLB2

---

**Cession des parts**

**Société lassaad ouslati fc sarl**

**Mtre fiscal 1634246C/A/M/000**

**06 Av 02 Mars 1934 Ezzahra**

**Capital : 10.000.000**

Suivant acte soussigné privé en date du 27 septembre 2022, enregistré à la Recette de Fiance Ezzahra, sous le n°22702123 Quittance n°M054830 en date du 29 septembre 2002 dont deux exemplaires de procès verbal ont été déposés au registre national des entreprises en date du 05/10/2022 sous n° 202293726 selon lequel messieurs oueslati mustapha, oueslati lassaad et oueslai mohamed ali ont transmis par la présente tout leurs parts dans la société à messieurs oueslati jaouhar, oueslati marouan et oueslati alaaeddine.

2022402887SRLB2

**STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**Société de Fabrication d'outillage de Menuiserie**

**Sté Unipersonnelle à responsabilité limitée**

**En cours de liquidation au capital : 77.000 d**

**Siege social : Zone Industrielle - BEJA**

**Identifiant unique : 0019640Y**

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28/07/2017 enregistré à la Recette des finances Béja le 07/08/2017 sous le n° 17504457, Quit n° M047339, dont un exemplaire a été déposé au RNE - Béja le 13/10/2022 sous le n° 1 Il a été décidé : la liquidation définitive de la société et approuver le rapport de la liquidatrice Mme DHOUIB FATEN en date du 17/07/2017 et donner quitus définitif à la liquidatrice.

L'approbation de la cession de la propriété objet du titre foncier n °27608 Béja en tant que produit de la liquidation à Mme DHOUIB FATEN.

Tout contestant de décision de la distribution devra déposer son opposition à la liquidatrice à partir de la date de parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2022T01266SRUB2

---

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte SSP enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche le 17/11/2022 quittance n° M092556 n° d'enregistrement 22205144 Mr Hatem Ben Ezzeddine Fridhi a vendu à Mme Samia Bent Mohamed Hedhli tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue 4668 n° 2 Ezzahrouni exploitant pour commerce produits alimentaires en gros.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 19/11/2022.

2022T01264FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de Siliana le 30/03/2022 sous le n°18200098 quittance n° M000509 Mr Chaker Zribi a vendu à Mr Ezzeddine Ben Abderrahmen El Ameri la totalité du fonds de commerce exploité pour vente de la viande sis au Souk Municipal de Siliana.

Les oppositions seront reçues chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 19/11/2022.

2022T01268FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 09/11/2022 enregistré à la recette des finances Beb souika en date du 11/11/2022 reçu n° M075687 enregistrement N°22202451.

Madame : Sabrine Zaabat a cédé à Monsieur Walid Mimouni la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité sous la forme de vente des fruits secs au local situé à la rue Bab Khadhra n°32 Bab Souika Tunis, d'un montant total de cinq mille dinars (5000d000).

Les éventuelles oppositions sont adressées entre les mains de Maître CHAIBI JIHENE avocate cabinet sis à la route de Bizerte Km 4 cité Ennasr 2094 Mnihla immeuble Mini Centre 2éme Etage Ariana (en face kiosque Agil), et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publié au journal Echourouk le 18/11/2022.

2022T01269FCCC2

**Donation d'un fonds de commerce**

Suivant acte notarié du 10/11/2022 établi par les deux notaires Maître Chihi Lotfi et Maitre Khaled Afi a cédé à titre de donation Mohamed Fareh à son fils Mohamed Radhouene Fareh la totalité de ses Parts du fonds de commerce évalué à (50.000D000) sis Résidence Paradis sous sol Rue Hedi Nouira Nasr 2 Ariana avec tous ses éléments corporels et Incorporels.

Toute opposition sera recevable auprès Mohamed Radhouene Fareh son domicile Rue de Sahel Immeuble B Montfleurry Tunis dans un délai maximum de 20 jours de la date de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publier aux journaux Le Temps et Sabah le 19/11/2022.

2022T01272FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente, enregistré à la recette des finances de la cité Administrative Ariana le 16/11/2022 sous le n°22206147, M142227. MR Hammemi Salah, CIN : 05051824 du12/02/2013 IU0185795V domicilié à Ben Arous El Zahra 39 Rue Ibn Batoutta. A cédé à La société select hardware. SA. IU0817422H domiciliée à La Soukra 62 Avenue de L'UMA, tout le fonds de commerce exploité dans le local sis à La Soukra Avenue de L'UMA.

Toutes les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT, paru au journal le quotidien du 22/11/2022. (IP222/1160d) entre les mains du vendeur à l'adresse du fonds de commerce et au cabinet du rédacteur de l'acte de vente Maitre Chaabouni Hassen Avocat CIN 05279514 du 30/01/2000 MF 000/P/A/513805H domicilié à «L'ATAC» 12 rue de Hollande Tunis.

2022T01273FCCC2

---

**Vente de fonds de commerce**

Suivant acte S .S.P rédigé par Maitre MOURAD MASSOUDI 21 rue Bachir jaziri Gabès, daté du 25/10/2022 et enregistré à la recette des finances boulbaba mrabet Gabés le 26/10/2022 reçu n°64591 n°d'enregistrement 22207143, Madame Fatema bent mokhtare ounisi a cédé à Madame Hlima bent ali kaiel l'ensemble du fonds de commerce à l'avenue Mohamed Ali N°88 Gabès.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T à l'adresse de l'avocat Maitre MOURAD MASSOUDI 21 rue Bachir jaziri Gabès.

Cette annonce a été publiée aux Quotidiens «Elchourouk» et « Le Quotidien» daté du 16/11/2022.

2022R02786FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 15/11/2022 enregistré à la recette des finances de dar Chaaban el fehri le 16/11/2022, quittance N° 1049625 enregistrement N°22202257. Monsieur Mohamed amin ben othmen, domicilié à rue zeryab cité pasteur dar chaaban el fehri, Nabeul et monsieur houssem swayah, domicilié à rue abd aziz el irwi, dar chaaban el fehri, nabeul ont cédé à madame hakima mabrouk domiciliée à cité sidi ali bir bouragba, nabeul, la totalité du fonds de commerce constitué d'un café premier catégorie, avec ses éléments corporels et incorporels sis à 12 avenue ilbia dar chaaban el fehri, Nabeul, immatriculé au RNE sous l'identificateur unique: 1683439/H.

Toutes les oppositions seront acceptées auprès de l'éditeur de contrat maitre najet dardouri, l'avocate, à son bureau sise à 2, avenue mongi bali, Nabeul dans vingt jours à partir de la publication au J.O.R.T.

Publié aux journaux « chourouk » et « quotidien» le 20/11/2022.

2022R02793FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé rédigé par maitre Ayadhi Abdelkader avocat à Hammamet, légalisé le 27/10/2022 à la municipalité de Tunis Sijoumi et le 02/11/2022 à Korba enregistré à la recette des finances de Hammamet le 08/11/2022 sous les numéros reçu M143193 Enregistrement 22205632 société «COMPTOIR DAAS TERRAS » vend à Monsieur Aiuina Aymen le fonds du commerce sis à la route N°1 Manarat Hammamet Hammamet Nabeul 8056 avec tous ses éléments corporels et incorporels y compris possession.

Les oppositions auront lieu au cabinet du maitre rédacteur de l'acte situé à l'avenue Faicel Ben Abedel Aziz Immeuble Fnina E2 B2 Hammamet 8050.

Cette annonce au été publié au journaux Achorouk et le Quotidien du 12/11/2022.

2022R02795FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé signé et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 09 novembre 2020 sous n° 22204714 quittance n° 65189. Mr Mehdi ben Hassen ben Ali Bouchnak titulaire de la CIN n° 03954942 a vendu à Mme Wided bent Mohamed Hédi Mansour titulaire de la CIN n° 11805717 le fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels sise au local situé à l'avenue de Tunis rawdha Mahdia destiné au commerce de vente des épices.

Toutes oppositions doit être déposées au bureau de rédacteur du contrat Maître Abderrazak Chebbah Elbey Avocat à la Cour de Cassation sise à immeuble Molka rue de la justice Mahdia, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le Présent avis a été publié au journal le quotidien le 15 novembre 2022 sous n°IP 622/423.

2022S01365FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

par acte sous seing privé rédigé par Maître Slama Samir Avocat demeurant au sis avenue Farhat Hached Sahline, légalisé à la mairie de Masdour en date du 11/11/2022 et enregistré à la recette de Sahline le 18/11/2022 (n°22201953 reçu n°M038998), mademoiselle Jihene Saihi titulaire de la CIN n° 14014062

vend à monsieur Mohamed Ridha El Abed et Wejdi Jiidene titulaire de la CIN n° 08463609 la moitié du fonds de Commerce dont l'activité consiste en un café connu sous le nom de «Flamant Rose», demeurant au complexe résidentiel et Commercial « El Mandra » avenue Ferhat Hached Sahline.

Les oppositions doivent parvenir dans les 20 jours qui suivront l'avis qui sera publié au journal officiel chez le vendeur à avenue Ferhat Hached Sahline.

2022S01366FCCC2

---

**Cession d'un fonds de commerce**

Selon acte sous seing privé en date du 16.11.2022 enregistré à la recette des finances de Oueslatia le 16.11.2022 sous N° 22200947 Madame Wiem Bent Hassan saghier demeurant à Bouhjar rue Mohamed Essaghaier CIN n° 06862209 Identifiant unique N° 1340095Z a cédé à Monsieur Adam Ben Jamel Abdennacer SOUISSI demeurant à Sousse Sahloul 04 résidence Ictama CIN n°12808891 la totalité d'un fonds de commerce à usage de pharmacie avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels situé à Aïn Jloula Oueselatia rue Tabar Haddad.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de Maitre Ahmed BEN SAAD Avocat à la Cour de Cassation domicilié à Sousse avenue Senghor Immeuble BEN SAAD et ce dans un délai ne pouvant excéder vingt jours â compter de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 19/11/2022.

2022S01369FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vert d'un acte sous signe privé enregistré à la recette des finances ALMANSORA Kairouan le 21/11/2022 enregistrement N° 22203899 quittance n° 8567 La Sté Serine Services immatriculée à la R.N.E N° 1100143 E vend à Herch Mohamed titulaire de la carte d'identité N° 07730957 et à herch Yacine titulaire de la carte d'identité N° 07734131 La totalité du fonds de commerce avec ces articles incorporels sis à Boulevard des Etats Unis route de Weslatia à Kairouan destiné à la vente et réparation des pneus.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur dans son adresse à Boulevard des Etats Unis route de Weslatia Kairouan.

Cette annonce a été publiée au journal Le quotidien du 23/11/2022.

2022S01375FCCC2

---

**Donation de fonds de commerce**

Par acte authentique daté du 06 Octobre 2022 édité par le professeur Mme Raoudha Chalbi et professeur Mme Fatima AI-Naguati, Mme Sameh ABDELFATEH a fait donation à Sté LAURANE COSMETIQUE de tout le fonds de commerce exploité pour le vente des produits cosmétiques situé à Av. Mahbouba Soussia 5080 Téboulba.

Et toute opposition se fait auprès du donneur susmentionné dans les délais exacts suivant le code de commerce.

Publier au Quotidien le 23/11/2022 sous le N°6659.

2022S01377FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte S.S.P en date du 15/11/2022, enregistré à la recette des finances Thyna le 15/11/2022, quittance sous n°M047363.

Mme Madina Kammoun titulaire de la C.I.N sous n°01295549 a vendu à Mme Maha Amri titulaire de la C.I.N sous n°08806401, le fonds de commerce pour la vente des produits alimentaires générales exploité au local sis à la route Gabès Km 6.5 à Sfax.

Les oppositions peuvent être formées entre les mains de la vendeuse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication des présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Temps» et «Essabeh» du 17/11/2022.

2022X01468FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Charguia en date du 03-11-2022 sous le n°22208926 Quitt. M125746, les héritiers de Hamadi ben salah janoui qui sont :

HALIMA, Mourad, Rim, Narjes et Sami et leur associé Monsieur Ali Ben Ismail Noamane ont vendu à Houssem ben Mohammed Aoudi tout le fonds de commerce exploité pour tout commerce de parfums et cosmétique sis à la Rue Louis Brey, cité el khadhra Tunis.

Les oppositions doivent être déposées auprès de local sis à la Rue Louis Brey, cité el khadhra Tunis.

Cet avis est Publié au Journal Le Quotidien le 16/11/2022.

2022402839FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant l'acte sous seing privé en date du 23/8/2022, enregistré à la recette des finances Jedeida Manouba le 7/11/2022 sous le n°22201013, quittance n°M032770 société EL IMTIEZ dont son matricule fiscal 1518775/Z représentée par son gérant Rached Ben Ayed titulaire de la C.I.N n°00720484 a cédé son Fonds de commerce situé à Cité Ennajet Jedeida 1124 Manouba à Madame Hedia Aouini Titulaire de la C.I.N n°00735233. Toutes oppositions seront déposées à Madame Hedia Aouini à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 22/11/2022.

2022402875FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé en date du 9/11/2022, enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche le 17/11/2022 sous le n°22205158, quittance n°M092710 Madame Hedia Mnasri titulaire de la C.I.N n°04739326 entant que gérante de la société LINA OPTIC a cédé son Fonds de commerce situé à 01 BIS Rue Oman Belvédère Tunis à Madame Khmissa Dhaouafia Titulaire de la C.I.N n°02141443.

Toutes oppositions seront déposées à Madame KHMISSA DHAOUAFIA à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 22/11/2022.

2022402876FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté le 3/01/2022 enregistré à la recette des finances Djerba Midoun le 9/11/2022 sous le n°22204129 quittance n°M076402, Mr. Ali Ouerchiffani titulaire de la CIN n°03533029 a vendu à Mr Akram Ben Amara titulaire de la CIN n°05750917 la totalité du fonds de commerce sis à Midoun Djerba ayant pour activité principale vente lait et divers et ce avec tous les éléments corporels et incorporels.

Toute opposition est recevable au fonds sis à Midoun Djerba et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 25 novembre 2022.

2022402877FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 15/11/2022 enregistré le 16/11/2022 à la recette de finances Manouba Quittance n°M067742 Enregistrement n°22204149, Mme Nabiha KOUKA titulaire de la Carte d'identité nationale n°04472729 représentée par son fils Anouar Abbassi par procuration en date du 27/1/2021 enregistré le 7/11/2022 à la recette de finances Manouba Quittance n°M066075 Enregistrement n°22804038 a vendu à Mme Nourchaine Sarhane, titulaire de la Carte d'identité nationale n°13018833, la totalité du fonds de commerce destiné Librairie exploité au local commercial sis 65Bis Avenue Habib Bourguiba la Manouba et inscrit au registre national des établissements sous le numéro d'identification unique 00756713 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées au bureau du rédacteur de l'acte Maître Khaled Khiari, Avocat à la Cour de Cassation, titulaire de la Carte d'identité nationale n°05186922, M.F : 747932/L, sis au 10 Rue Haroun Errachid Appartement n°01 Manouba dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de la présente vente a été publié au Journal «Echourouk» du 18/11/2022 (Page 26).

2022402878FCCC2

---

## Location gérance libre

**Location gérance libre**

Suivant acte S.S.P. enregistré à la recette des finances Les Berges du Lac le 02/11/2022 sous le N°22308616, Quittance N° M107918, STE BRANCH DESIGN, immatriculée sous l'identifiant unique n°1255213G loue à STE DEDALE SOLUTIONS immatriculée sous l'identifiant unique n°1672651A, le fonds de commerce consistant en un bureau situé à la rue Lac Malaren Résidence Palais M10 sous sol Les Berges du Lac, avec ses éléments morals et corporels pour une, période de 1 an renouvelable.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien « Echourouk » le 18/11/2022.

2022T01271FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 16 Novembre 2021 et le 7 Novembre 2022, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 8/11/2022 sous le n°22301546. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié aux Héritiers Hédi chgahom, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par le magasin de dattes N°01 sis au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des Dattes et Fruits importés non produits localement.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/05/2020 au 30/4/2021, renouvelable par tacite reconduction.

2022R02776FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 8 Juin 2020 et le 31 octobre 2022, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 31/10/2022 sous le n°22301504. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Ahmed Wajdi Elkadri Belarbi, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par le magasin n°05 sis au Stand à fleurs au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des Dattes et Fruits importés non produits localement.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/05/2020 au 30/4/2021, renouvelable par tacite reconduction.

2022R02777FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte de location sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Goulette le 22/11/2022 quittance n° M142432 sous le N° 22308386 Mme Oumaima bent Ali Ben Mohamed Fatnassi a loué la totalité du fonds de commerce à Mme Imen Bent Ezedin Hosni et dont l'activité est tout commerce sis au rez de chaussée avenue de Carthage jardin de Carthage Ain Zaghouan Tunis.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annone a été publié aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 24/11/2022.

2022R02797FCCC3

---

**Location gérance du fonds de commerce café « Mathilde »**

**Place 3 Aout Monastir**

**MF : 1516809H**

Le mandataire de justice pour le fonds de commerce « Café Mathilde» sis au croisement Av. Habib Bourguiba et place 3 Aout Monastir, Maitre Yassine BOUDRIGA et en exécution de l'ordonnance de 10/11/2022 délivrée par monsieur le juge observateur au tribunal de première instance de Monastir, annonce l'ouverture des

délais de retrait de cahier des charges relatives à la location gérance du fonds de commerce « Café Mathilde» à partir de 22/11/2022 jusqu'au 12/12/2022 et son cabinet sis à B5-28 complexe Borj Khefacha 5060, Monastir Tel : 73907308 pendant l'horaire administratif, contre 200 dinars

Le loyer annuel d'ouverture est fixé à 27540 Dinars.

Le dernier délai d'envoi des offres au tribunal de première instance de Monastir est fixé pour le 19/12/2022.

L'ouverture des plis est fixé pour 29/12/2022 au bureau de Mr le juge observateur à 14H.

2022S01367FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté du 27/10/2022 et enregistré à la recette des finances au premier bureau de Béja sous le numéro 22306916 quittance n° M065882, la société El Mazraa sise à société Poulina route principale n°1 Zahra à Ben Arous a loué le fonds de commerce dédié à la vente de volailles et dérivés, situé à l'avenue ayadhi el beji à Béja à Mme Rahmeni Dhouha CIN n° 09458480 délivrée à Tunis le 06/09/2021.

Les oppositions doivent parvenir dans vingt jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel.

Cette annonce a été publiée le 19 Novembre 2022 au journal « Le quotidien ».

2022402883FCCC3

---

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution d'un club**

Nom: Association Al Amal Sportive du Judo Gabés

Siège social : Rue Sidi Daoud, Gabès

Objectif : Sportif

SANA THABETI : présidente

HICHEM ACHOR : Secrétaire général

SOMAYA RHOUMA : Trésorière

2022R02779APSF1

---

**Constitution d'une association**

Nom : Amicale des agents de la municipalité de Sakiet Sidi Youssef

Siege : Siège de la commune de Sakiet Sidi Youssef .01 Rue d'Algérie 7120 Sakiet Sidi Youssef

Objet :

• La liaison et le maintien de relations amicales entre ses membres.

• Aider ses membres à élargir leurs connaissances générales et professionnelles.

• Resserrer les liens d'interdépendance entre les membres

• Obtenir les aides sociales au profit de ses membres

• la réalisation des activités de loisirs dans le cadre de l'amateurisme.

• la distribution des Tickets restaurant et cadeaux dont la contribution des membres

Président : Najmeddin Achour

Vice président : Mohamed Cherni

Secrétaire général : Hakim Thouabtia

Secrétaire général adjoint : Ahmed Rbaïa

Trésorier : Ezdin Chwaykiya

Trésorier adjoint : Arem Hkaimia

Membre chargé de l'information et de la communication : Moneem Souaia

Membre chargé des affaires sociales : Naima Belaid

2022R02781APSF1

---

**Constitution d'une association**

1/ Nom de l'association : Association de la santé et l'environnement

2/ Objet : unifier les idées et créer de nouvelles ressources qui peuvent être une raison de préserver la santé et l'environnement

3/ Objectifs :

- Mener des campagnes volontaires pour les jeunes médecins

- Coopérer avec les hôpitaux et les autorités sanitaires à domicile pour diffuser la sensibilisation à la santé

- Préserver la sécurité de l'environnement

4/ Siège social : Bâtiment Mhamdi Abderrazek, cité ibn eljazzar, Thelepte 1215

5/ Aperçu des minutes : N°14621 le 04/02/2022

6/ Membres :

Le président de l'association : Mhamdi yassine

Trésorier : Mhamdi ghaith.

Secrétaire général : Soltani makrem

Et trois autres membres.

7/ Organigramme :

L'association se compose des comités actifs dans divers domaines qui méritent la santé et l'environnement.

2022R02787APSF1

---

**Election des membres d'un syndicat de copropriétaires**

Conformément au procès-verbal de la réunion du 09/10/2022 enregistré sous le numéro de reçu 22804517 en date du 28/10/2022 à la recette des impôts. Un syndicat de copropriétaires a été élu pour gérer la Résidence Mariem rue Fathi Zuhair, Al-Nakhilat, Ariana, et il se compose des membres suivants :

- Fatma Sedraoui (Présidente)

- Sana Smida (Secretaire Générale)

- Mouharned Jamoussi (Trésorier)

- Samia Zayadi (Membre)

- Emna Mouada (Membre)

2022R02805APSF1

---

**Constitution d'une association**

Dénomination de l'association : l'association nationale pour le développement

Sujet : Développement.

Adresse : Quartier Ezohour 02 Metlaoui 2134 Gafsa.

Président : mejdi wajdi

Vis président : hasni hayet

Secrétaire général : shimi dhiaeddine

Trésorier : mansouri samira

Objectifs:

- soutenir les efforts de l'état dans le domaine du développement.

- réaliser des activités récréatives sociales et culturelles au profit des jeunes.

- connecter des relations avec des associations similaires dans les objectifs.

2022X01398APSF1

**Constitution d'association**

Nom : Association Tunisienne de la Conduite et de la Sécurité Routière

Sujet : culturel

Siège social: 49 Avenue Habib Bourguiba, Sfax

Objectifs :

* Contribuer au développement du domaine de la conduite automobile

* Réalisation d'activités culturelles et récréatives

* Chercher à élever le niveau de sécurité Routière

Procès-verbal de contrôle n° 35931 en date du 14 avril 2021.

- Bureau:

* Président : Mohamed Abdel Waheb Aloulou

* Secrétaire générale : Siwar Ben Ayed

* Trésorier : Hamdi Abid

2022X01462APSF1

---

**Constitution d'un groupement de développement dans le domaine de la pêche**

Reçu de dépôt n° 02/2022 daté le 28 Septembre 2022

Dénomination : Groupement de Pêche Artisanale au Port de Pêche de SFAX « SYFAX »

Siège Social : Nouveau Port, Sfax

Objectifs :

La protection des ressources naturelles la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde et appuyer les intérêts globaux et communs des adhérents.

Zone d'intervention : Délégation Sfax Ville

Membre du groupement :

Abd Elmajid EIJAWA : Président

Houssem ELJOMNI : Trésorier

2022X01464APSF1

---

**Constitution d'une association**

Dénomination: Association tunisienne des sciences de contrôle de gestion

Siège : 1, Rue du lac Biwa les berges du lac 1053 Tunis

Objet : Association scientifique en contrôle de gestion et sciences de gestion

Objectifs :

- Encourager les titulaires de diplômes supérieurs et les chômeurs à travailler dans le contrôle de gestion et les sciences de gestion

- Recherches et études

- Contribuer à proposer des études scientifiques dans les sciences de gestion et le contrôle de gestion

- Concourir dans l'orientation et le mentorat des jeunes dans le domaine scientifique

- Développer des relations avec des associations et organisations similaires dans les objectifs

Bureau exécutif :

Ridha Boubahri : Président

Naoufel Frouja : Vice-président

Reem Bousarsar : Secrétaire générale

Wafa Tissaoui : Vice-Secrétaire générale

Amal Chennoufi : Trésorière

2022402881APSF1

---

## Homologation de résolutions

**Avis**

Suivant procès-verbal de la séance électorale du Syndicat de la résidence Jardin El Aouina tenu le 29/10/2022 et enregistré a la recette des finances à La Goulette le 7/11/2022 sous le numéro 137862, enregistrement n°22707967.

Les résidents présents ont approuvé l'élection d'un nouveau bureau syndicat comme suit :

- M. Habib Rahmouni : président du syndicat

- M. Saleh Saker : Trésorier

- M. Murad Pacha : Secrétaire général du Syndicat

- M. Béchir Al-Belezzi : représentant de la société Monoprix.

Tous les pouvoirs ont été donnés à M. Habib Rahmouni.

Cet avis a été publié dans le journal Quotidien le 18/11/2022.

2022402879APSF2

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques**
**Cabinet de Maitre Imed Hachicha**
**Avocat près la cour de cassation**
**8 rue El Idrissi Tunis**
**Tel. : 71. 33 97 59 - 98 32 25 62**
**hachichaimedavocat@gmail.com**
**MF000PA509587N**

Le Poursuivant :

AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R C N B 176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothecaire) ,

La partie saisie :

Farid Ben Béchir Hentati CIN 00075781 demeurant au n° 16 rue 7184 El Manar 1 Tunis.

Au n°4 Rue Monji Slim Ennaser 2 Ariana.

Avocat poursuivant :

Maitre Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété objet du TF n° 151273 Tunis d'une superficie de 60 m 2 situé au r dc de l'immeuble sis sur la bordure des rues des orangers kalatous et sroul ainsi que les quotes parts y afférant dans les parties communes et indivises dans le TF n 62108 Tunis la dite propriété consiste en un bureau loué à la société Indu Scad pour un loyer mensuelle de 527.000 dinars tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Tunis.

Mise à prix :

114.091.034 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis le Mardi le

27/12/2022 à partir de 9h00 du matin.

- La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

- Pour de plus amples information s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis et prendre connaissance du cahier des charges.

- On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

- Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2022T01267VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie :

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel; demeurant au Rezig

Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig Tel : 71297117/ 20898316.

Propriété saisie : Il s'agit de 150/6354 parts indivises objet du titre foncier n°611295 Nabeul dénomme RAHMANIA V, sis à Korba auprès de la route liant Korba et Kaaret Sassi le terrain dont la superficie globale est de 6345 m m se compose de plusieurs maisons du cote du nord et le reste est un terrain nue constructible, l'immeuble est délimité du sud par une route, de l'est par une route, du nord par un terrain nue et quelques maisons et de l'ouest par la parcelle n°299 et 296.

Mise à prix : (45.000.000 dinars) frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le mercredi 28/12/2022 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2022R02783VEPA1

---

**Vente par adjudication aux enchères suite un jugement de licitation**

**Après réduction de la mise à prix au taux égal de 40%**

**L'avocat chargé de poursuite :**

**Maître Najah Achfor Ben Latifa**

**3-5 Rue Elkoubin Moknine**

La poursuivante: Douha Bent Saleh Chakroun - ingénieure- élisant domicile au bureau de son avocat Najah Achour Ben Latifa sise à Moknine 3-5 rue Elkoubine,

Le poursuivi : Adel Ben Ahmed Sassi - gérant d'une société- demeurant à Tunis rue n° 10 Elkartagiine Elmanzah 5 – Tunis.

Immeuble objet de la vente :

La totalité du local situé à rue Jordan Moknine contenant un rez-de chaussé et un premier étage N°68 d'une superficie totale de 290 m2 objet de la construction du rez-de chaussée qui se compose d'un grand et petit salon, d'une cuisine et un bloc sanitaire e de la construction du premier étage qui se compose de deux chambres, un bloc sanitaire et un hall contenant les réseaux d'installation de climatisation.

Ce local est limité par :

Au Sud : logement Salem Khalifa Sassi et sa femme Yeza Mrassi en partie et la maison Abdelhamid Guibane.

A L'est : ne voie publique de 10 mètres de largeur.

Au Nord : Moncef Salem Belhaj Khalifa Sassi.

A L'ouest : Chadli Mrassi et Mouhamed Sassi chacun en partie et Miled Hassayoune

Mise à prix de la totalité de l'Immeuble :

La mise à prix, de la saisie è été fixée à cent cinquante quatre six-cent cinquante Dinars

(154.650D000) après réduction de la mise à prix initiale de 40% outre les frais et honoraires de poursuite fixées par le tribunal à Trois milles cent cinquante dinars 212 millimes (3.150.212 D) ainsi que les nouveaux frais engendres par le renvoi.

Date et lieu de la vente : Il sera procède è la vente par adjudication aux enchères publiques le MERCREDI

21/12/2022 à partir de 9H du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir.

La visite de l'immeuble se fera chaque jour aux heures administratives pour plus de renseignement

s'adresser à l'étude Maitre Achour Najah avocat du poursuivant à son adresse sise au 3-5 Rue El Koubine

Moknine ou prendre communication du cahier de charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir.

Remarque : Ne pouvant participer à l'adjudication aux enchères publiques que les personnes qui auront consignées le tier 1/3 de la mise à prix et sans consignation pour les coproprietaires et ce en application du dernier aliéna de l'article 425 cpcc.

2022S01376VEPA1

---

**Adjudication aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Cabinet maitre Amir Mahersi**

**Avocat à Sfax**

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 28/12/2022 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Manouba.

Poursuivant : L'Arab Tunisien Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ére instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble La perla 1er étage n° 13 - 3000 Sfax.

Partie saisie : Mostfa Guidir titulaire de la CIN n°00591249 résident à appartement n° C6 bloc C résidence Almansoura Menzeh Tunis.

Avocat poursuivant : Maitre Amir Mahersi avocat à Sfax, route de Tenyour km 6 cité Ennozha avenue Farhat Hached Chihiya 3041 Sfax.

Propriété à Vendre : la totalité de la propriété objet de titre foncier n°9363 Manouba nommé "Hela" située à gouvernorat Borj Elamri. La propriété est un terrain agricole d'une superficie de 10155 m2 non valable pour l'activité agricole à son état actuel, équipé d'une porte métallique à l'entrée et se constitue des bâtiments Suivants ;

Clôturé de 300 mètres de longueur et 2.50 mètres de largeurs construite en briques en état moyen,

Résidence familiale d'une superficie de 100 m2 non valable pour l'utilisation.

Deux bâtiments préparés pour l'élevage des lapins chacun a une superficie de 1000 m2 ; le première est couvert avec des murs et sol négligés ni portes ni fenêtres; le deuxième est totalement négligé et a perdu une partie importante de sa couverture et de ses murs.

Résidence pour le gardien avec une administration les deux sans couvertures et non valable pour l'utilisation.

Mise à prix : est fixée à trois cents quarante cinq milles deux cents quatre vingt quatorze dinars (345.294.000) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés le Jour de l'adjudication.

Visite de La propriété: la visite de la propriété, peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Manouba où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant,

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat.

2022X01465VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa**

**Avocat à la cour de cassation**

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : 1) Société Gafsi des arbres fruitiers, suarl, I.U. 1312700P, ayant son siège à la route Menzel Chaker km 5 Sfax.

2) Abdelhedi Ben Ali Essalah Gafsi, CIN 04325679, agriculteur, demeurant à Khchem est Essaida Rgueb Sidi Bouzid.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi :

- La totalité de l'immeuble dénommé «Sirine» objet du titre foncier n°61470 Sidi Bouzid, qui consiste en une parcelle de terrain agricole située à Rgueb Sidi Bouzid, d'une superficie totale de 3 hectares 46 ares et 28 centiares, dont le sol est léger, profond et plat, reliée au courant électrique de moyenne pression. Elle n'est accessible à la route est goudronnée que par des chemins agricoles. Elle est située dans une zone riche en eau et dans un excellent emplacement près de la périphérie ouest de la ville de Rgueb. Un projet agricole intégré y a été construit. Elle se compose des parcelles n°180, 184, 185 et 188 du plan de lotissement du titre foncier 5294 Sidi Bouzid, et se caractérise comme suit :

- Parcelle n°180 : Elle est bordée du nord par un chemin agricole, à l'est par la parcelle E 191, à l'ouest par la parcelle E190 et un chemin agricole. Sa partie orientale est une terre nue, son sol est léger et profond, avec des fosses pour la plantation d'arbres fruitiers, équipée de canaux d'irrigation au goutte à goutte, et sa partie ouest contient un hectare de vignes nouvellement planté, équipé de canaux d'irrigation au goutte à goutte, avec des colonnes en béton non recouvertes de filets de protection, avec un puits profond équipé d'une pompe électrique à moyenne pression, et avec une chambre construite au-dessus du puits profond, d'une superficie de 17,5 mètres carrés.

- Parcelle 184 : Elle est bordée par des chemins agricoles du nord, de l'est et de l'ouest, et par la parcelle E 183 du sud. C'est une terre nue avec un sol léger et profond, avec des trous pour la plantation d'arbres fruitiers, équipée de canaux d'irrigation goutte à goutte.

- Parcelle 185 : elle est bordée du nord par la parcelle E 196, de l'est par un chemin agricole, du sud par un chemin agricole et la parcelle E181, et de l'ouest par la parcelle E133. Il s'agit d'une terre nue au sol léger et profond, avec des trous pour planter des arbres fruitiers, équipés de canaux d'irrigation goutte à goutte.

Parcelle 188 : Elle est bordée du nord par la parcelle E 187, de l'est et du sud et de l'ouest, par des chemins agricoles. Il s'agit d'une terre nue entourée de vignes épineux, son sol est léger et profond, avec des trous pour la plantation d'arbres fruitiers.

- La totalité de l'immeuble dénommé "Khadra", objet du titre foncier 55931 Sidi Bouzid qui consiste en un terrain agricole d'une superficie de 3 hectares sis à Rgueb Sidi Bouzid bordé du nord et de l'est par la parcelle n°2, de l'ouest par la parcelle E132 et de l'ouest un chemin agricole. Son sol est léger, profond et plaine, nu, sur sa limite sud il existe une rangée d'oliviers. Il est relié au courant électrique de moyenne pression (les bâtiments qui l'entourent sont connecté au courant électrique), il n'est pas relié à la route goudronnée, et on y accède par un chemin agricole du côté ouest. Il est situé dans une zone riche en eau et dans un excellent emplacement à proximité de la périphérie ouest de la ville de Regueb. Il est possible d'y réaliser un projet agricole complet d'arbres fruitiers.

- La totalité de l'immeuble dénommé "El Hadia 63", objet du titre foncier 5292 Sidi Bouzid qui consiste en un terrain agricole d'une superficie de 11 hectares et 6 ares sis à Rgueb Sidi Bouzid bordé du nord par un chemin agricole, de l'est par la parcelle 131, de l'ouest par la parcelle 186 et un chemin agricole de l'ouest la parcelle 133. Son sol est léger et profond, dont environ cinq hectares nouvellement plantés de vignes et équipés de canaux d'irrigation goutte à goutte et de colonnes en béton et ne sont pas couverts, et environ 6 hectares de terre nue qui étaient plantés d'arbres fruitiers, et il y a un grand entrepôt de 120 m² de fruitiers.

- La totalité de l'immeuble dénommé "El Hadia 63", objet du titre foncier 5292 Sidi Bouzid qui consiste en un terrain agricole d'une superficie de 11 hectares et 6 ares sis à Rgueb Sidi Bouzid bordé du nord par un chemin agricole, de l'est par la parcelle 131, de l'ouest par la parcelle 186 et un chemin agricole de l'ouest la parcelle 133. Son sol est léger et profond, dont environ cinq hectares nouvellement plantés de vignes et équipés de canaux d'irrigation goutte à goutte et de colonnes en béton et ne sont pas couverts, et environ 6 hectares de terre nue qui étaient plantés d'arbres fruitiers, et il y a un grand entrepôt de 120 m² de surface couverte construit en pierres et recouvert d'une couche de béton armé et un entrepôt couvert de 60 m² construit avec pierres et recouverte d'une couche de béton armé, une chambre pour un puits profond d'une surface couverte de 18 m² construite en pierres et recouverte d'une couche de béton armé, et une habitation sur deux étages avec une surface couverte de 192 m² construite en briques et recouverte d'une couche de béton armé, et un puits profond équipé d'une pompe et sa chambre d'une superficie de 18 m². Il est construit en brique et recouvert d'une couche de ciment armé en état moyen, avec une bâche à eau de 100 m², et un transformateur électrique. Son sol est léger, profond et plat, et ses bâtiments sont raccordés au courant électrique à moyenne pression. Il n'est pas relié à une route goudronnée. On y accède par des chemins agricoles. Il est situé dans une zone riche en eau et dans un excellent emplacement à proximité de la périphérie ouest de la ville de Rgueb C'est une propriété sur laquelle un projet agricole intégré a été réalisé.

- La totalité de l'immeuble dénommé "Sameh 108", objet du titre foncier 10129 Sidi Bouzid, qui consiste en un terrain agricole d'une superficie de 8 hectares 23 ares 10 centiares sis à Rgueb Sidi Bouzid, bordé du nord et de l'ouest par un chemin agricole, de l'est par la parcelle E132, et du sud un chemin agricole et les parcelles 181, 185, et 186, dont un hectare est planté de vignes non couvertes de filets de protection, grandes et productives, et quatre hectares avec raisins couverts de filets de protection, grands et productifs, 3, 231 hectares de terres nues qui ont été précédemment plantées d'arbres fruitiers, et il y a un puits profond équipé d'une pompe, une chambre pour ledit puits et un entrepôt d'une surface de 60 m², construits en Brique et recouvert d'une couche de ciment armé, en état moyen, et trois transformateurs électriques. Son sol est léger, profond et plat, ses bâtiments sont reliés au courant électrique de moyenne pression, il n'est pas atteint par la route goudronnée, et son accès se fait par des chemins agricoles, et il est situé dans une zone riche en eau et dans un excellent emplacement à proximité de la banlieue ouest de la ville de Regueb. Un projet agricole complet y a été réalisé.

5- Mise à prix :

- Pour l'immeuble dénommé «sirine» objet de titre foncier 61470 Sidi Bouzid : deux cent vingt trois mille neuf cent trente deux dinars 500 millimes (223.932,500 D).

- Pour J'immeuble dénommé «Khadhra » objet de titre foncier 55931 Sidi Bouzid : cent trente cinq mille dinars (135.000,000 D).

- Pour l'immeuble dénommé «Hédia 63» objet de titre foncier 5292 Sidi Bouzid : sept cent soixante cinq mille trois cent quarante dinars (765.340,000 D).

- Pour l'immeuble dénommé «Sameh 108» objet de titre foncier n°10129 Sidi Bouzid : six cent quarante six mille neuf cent quatre vingt dix dinars (646.990,000 D).

Soit un total d'un million sept cent soixante et onze mille deux cent soixante deux dinars cinq cent millimes (1.771.262,500 D) pour les quatre immeubles réunis, frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sidi Bouzid sis à l'avenue Habib Bourguiba 9100 Sidi Bouzid le jeudi vingt deux décembre deux mille vingt deux (22/12/2022) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2022X01466VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa**

**Avocat à la cour de cassation**

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : 1) Youssef Ben Boukthir Gafsi, CIN 05981537, Agriculteur, demeurant à khchem ouest Essaida Rgueb Sidi Bouzid.

2) Boukthir Ben Mohamed GAFSI, CIN 04255034, Agriculteur, demeurant à khchem ouest Essaida Rgueb Sidi Bouzid.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc. A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi :

La totalité de l'immeuble dénommé "Halima" objet du titre foncier n°50763 Sidi Bouzid qui consiste en une parcelle de terre agricole située à Ranzez Dhouibet Sud délégation d'Ouled Hafouz (à 11 km de son centre) Sidi Bouzid, et plus précisément sur la route régionale n°13 reliant Sbeitla et Sfax, dans une vaste zone de plaines à terre arable dans laquelle la culture des arbres fruitiers, notamment des oliviers et des amandiers, est très répandue. Sa superficie totale est de 43 ares et 95 centiares (4395 m²). Elle est constituée par la parcelle n°454 du plan de lotissement du titre foncier n°41248 Sidi Bouzid, une parcelle rectangulaire sur laquelle il est bâti une partie d'une huilerie bordé en

façade par la route départementale n°13 et de l'ouest par le reste de l'huilerie et d'un terrain agricole planté d'oliviers et d'amandiers et de l'arrière par des terres agricoles et à l'est un terrain puis la Mosquée de Ranzez suivie de la route menant au centre de la délégation de Saïda, elle comprend:

- Un ancien espace couvert sur la façade principale d'une superficie de 105 m², comprenant l'entrée principale de l'huilerie.

- Un espace intérieur carrelé de 640 m², clôturé de l'extérieur à une hauteur de 3 mètres.

- Un pressoir traditionnel couvert d'une superficie de 160 m² et d'une hauteur de 4 mètres. Ses murs sont recouverts de carreaux de céramique. Il est en bon état. Le pressoir comprend un bassin de réception des olives, une grue, une sortie, 9 pressoirs, une orbite à moteur électrique et 2 pompes à moteur électrique.

- Un espace en dehors du périmètre du moulin, représenté par des terrains : 380 m² séparant le bâtiment du moulin de la route principale, et le reste d'une superficie de 3110 m² est un terrain agricole avec quelques pieds d'oliviers et d'amandiers.

5- Mise à prix : Quatre cent cinq mille cinq cent cinquante dinars (405.550,000 D), frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sidi Bouzid sis à l'avenue Habib Bourguiba 9100 Sidi Bouzid le jeudi vingt deux décembre deux mille vingt deux (22/12/2022) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2022X01467VEPA1

**Vente immobilière aux enchères publiques**

**Maître Nizar Snoussi**

**Avocat à la cour d'appel**

**7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis**

Partie saisissante : Amen Bank SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene Montplaisir Tunis MF n°1148045K

Partie saisie : Ali Ben Mabrouk Ben Kacem Bougattas, tunisien, titulaire de la CIN n°04009338, domicilié au 52 Avenue Franklin Rozvelt- La Goulette - Tunis.

Descriptif de l'immeuble :

- Un terrain de 1139 m2 objet du TF 46606 Tunis sis au 3 rue El Farabi à la Goulette sur lequel est édifié un immeuble en cours de finition composé de 2 blocs de RDC Mezzanine et 2 étages chacun :

* Bloc A : RDC et mezzanine réservés à la restauration de 569 m2 couvert, le 1er étage est composé de 5 appartements de divers superficies entre 43 et 126 m², le 2ème étage est composé de 2 appartements de 132 m2 et 148 m².

* Bloc B : RDC composé d'un duplex de 117 m² avec loge gardien et bureau syndic ainsi qu'un d'un appartement de 97 m² et un autre de 42 m².

La mezzanine se compose de l'étage supérieur du duplex du RDC de 132 m² et 2 appartements de 117 et 43 m².

Le 1er étage se compose de 5 appartements entre de 38 et 118 m².

Le 2éme étage se compose de 2 appartements de 134 et 155 m².

Les 2 blocs sont équipés d'ascenseurs et les appartements sont bien agencés et équipés et chaque appartement a le droit de jouissance d'une place de parking.

La mise à prix :

Dix Millions neuf mille six cent quarante sept dinars 756 millimes (10.009.647,756 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication du tribunal de 1ère instance de Tunis (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice avenue Beb Bnet.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 20/12/2022 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ere instance de Tunis (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice avenue Beb Bnet.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Tunis ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2022402882VEPA1

---

**Vente d'un fonds de commerce**

**Pour la troisième fois**

Suite à la requête de la société internationale de recouvrement des créances formulée par son représentant légal et suivant jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis en date du 06/05/2021 sous le n° 44688; le maitre Mouna Foughali huissier de justice dans le circonscription de Tunis, avise le public qu'il sera procéder le jeudi 08 décembre 2022 à partir de 11H du matin à la vente d'un fonds de commerce de café -KIM CAFE- avec tous ses éléments qui le composent d'un local conçu café rendu à son propriétaire madame Anissa Jgham titulaire de la carte nationale d'identité n° 00532752 sise à place El Menzah 1 n° 8-1002 El Menzah, Tunis.

Le fonds de commerce est composé de :

Eléments corporels : 19.520.000 Dinars

Eléments incorporels : 139.498.771 Dinars

Et ce; en sus de frais de poursuite, des droits d'enregistrement du PV de la vente et des honoraires de l'huissier chargé de l'exécution de la dite vente.

Quiconque désirant participer à cette mise aux enchères doit verser (15.901.877) dinars cash ou bien un chèque certifié.

Pour plus d'informations et pour la consultation du cahier de charge veuillez prendre contact avec le cabinet de maître mouna foughali sise à 44-46 avenue de la liberté 6ème étage bur. N° 602 Lafayette Tunis.

2022402903VEPA1

## Avis aux créanciers

**Faillite**

**Société LAMOUEL (SA)**

**Siège Social : Avenue Yasser Arafat Sahloul Sousse**

**IU : 0889901Q**

Suivant jugement rendu par le Tribunal de 1ère instance de Sousse le 26/04/2022 ordonne la faillite de la société LAMOUEL (SA) et ayant nommé :

Juge Commissaire : Mme Ameni Zitouni

Mr Sadok Laarif

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au syndic dans les 15 jours à partir de la parution du présent avis à l'adresse suivante : Avenue Yesser Arafet Immeuble Jaiem Bureau n° 3, Tél : 73 820 510 - 70 001 244.

2022S01372VEPA2

**Avis de Faillite**

**SOCIETE SFAX RESIDENCE**

Par jugement du tribunal de première instance de Sfax 1 n°307 en date du 15 novembre 2022, il a été prononcé la mise en faillite de la société Sfax résidence, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé à l'avenue lieutenant Bejaoui rue bellaj sfax, son gérant monsieur Sarni BORGHOL, son identifiant unique 0580030H :

- Date de cessation de paiement : 15 Juin 2021

- Juge commissaire : MrHatem KHARRAT.

- Syndic de faillite : M. Bacem DAMAK Expert Comptable sis à rue Anatole France Imm. Intilaka Centre Bec B 2ème étage. Tél : 74 22 55 77 - 74 22 55 88 Fax : 74225599.

Les créanciers de ladite société en faillite sont invités à produire au syndic leurs titres de créances certifiés sincères et véritables, et ce, dans un délai de quinze (15) jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel.

2022X01457VEPA2

**Publication d'un mandat judiciaire**

Suivant ordonnance sur une requête émanant du tribunal de 1ére instance de l'Ariana n° 50613 du 18/10/2022, il a été décidé de nommer M. Chihi Youssef administrateur judiciaire en remplacement de M. Nouma Ali pour administrer la succession de feu Mme. Frika Reguem.

Toute opposition au justification d'une dette doit être adressée dans un délai d'un mois à compter la date de cette publication au 42 Avenue Hedi Chaker, 4ème étage, Bureau n°11 Téléphone : 71.844.211.

2022402891VEPA2

**Avis de distribution**

En date du 15 novembre 2022 il a été décidé par Monsieur le Juge chargé de la distribution des deniers du Tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°2060, d'ouvrir les procédures de distribution des deniers déposés à la caisse des dépôts et consignation reçu numéro R007722 du 30/09/2016 pour un montant de 1.142.200d,000 (un million cent quarante deux mille deux cents dinars) et ce sur la base de la requête pour la distribution de fonds déposée par Mr Hassene Hadj Salah Chaïeb avocat auprès de la cour d'appel pour le compte de la société ORLAIT TUNISIE contre la Société Tunisienne des Dérivés du Lait «SOTUDEL» déclaré dans l'ordonnance sur requête pour le dépôt des deniers.

En application des dispositions de l'article 468 du code des procédures civiles et commerciales. Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception par lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit. à peine de forclusion, produire ses titres de créances au greffe du tribunal, avec une demande de collation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2022402894VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**PHARMAGHREB**

**SA au capital de 4 000 000 Dinars**

**Siège social : 39 rue des Entrepreneurs, Z.I. Charguia II - 2035 Tunis Carthage**

**Identifiant Unique : 0014424V**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 16 décembre 2022 à 9 heures au siège social au 39, rue des entrepreneurs, Charguia 2 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des délais et des modalités de convocation à l'assemblée,

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes,

- Augmentation du capital social par apports en numéraire,

- Augmentation de capital par incorporation de réserves,

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts,

- Délégation de pouvoirs,

- Pouvoirs pour formalités.

2022R02774SANB3

**Convocation**

**SOCIETE DE COMMERCE DE PRODUITS CHIMIQUES INTERMEDIAIRES**

**SCPCI**

**S.A. au capital de 840 000 D divisé en 84 000 actions de 10 D**

**Siège social : Zone Industrielle - Ben Arous**

**MF : 029857V/A/M/000**

Les actionnaires de la société SCPCI sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 16 décembre 2022 à 10 Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ajout d'une activité secondaire et modification de l'article 3 des statuts

2) Questions diverses

Tous documents estimés nécessaires à la disposition des actionnaires au siège social conformément à la loi.

2022R02775SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société MEDICALE GAZE S.A.**

**M. Fiscal : 0014442X**

Les actionnaires de la Société MEDICALE GAZE sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra le mardi 13 décembre 2022 à 11h30 au siège de la société : 22 rue du cuir Z.I Sidi Rézig 2033 Mégrine afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le report de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Exercice 2021.

2-Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021.

3-Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

4- Examen et approbation, s'il y a lieu, de ces rapports et des états financiers de l'exercice 2021.

5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

7- Questions diverses.

2022R02778SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2022**

**Société «V Production»**

**Société anonyme**

**Au capital de 20.670.000 DT**

**Siège social : Immeuble Samarcande, Appt 1-2 Rue Lac majeur les Berges du Lac - Tunis**

**IU : 1233232Q**

Mesdames et messieurs les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société V-PRODUCTION S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 20 Décembre 2022 à 11h00 au siège social de la société sis à l'Immeuble Samarcande App 1-2 Rue du Lac Majeur Les Berges du Lac 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard dans la tenue de l'assemblée par rapport aux délais légaux;

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2021 et donner quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021 ;

- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, et approbation des états financiers de l'exercice 2021, ainsi que des opérations constituant des conventions réglementées;

- Affectation du résultat 2021 ;

- Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

2022R02782SANB3

---

**Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire**

**SOCIETE D'EXPANSION TOURISTIQUE ZITA**

**SA au capital de : 18.000.000 Dinars**

**Siège social : Souihel Zarzis**

**Identifiant Unique : 0003581Y**

**CNSS : 31501- 73**

Messieurs les actionnaires de La Société D'expansion Touristique ZITA, sont priés de bien vouloir assister aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le lundi 19 décembre 2022 respectivement à 10 h et à 11 h, à ses bureaux sis au 6 Rue du Riel, 3éme Etage, Bloc B, 1053 Les Berges du Lac 2 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

I. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Entérinement de retard quant à la réunion de la présente assemblée;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration (gestion) relatifs aux exercices 2020 et 2021 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2020 et 2021 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Approbation des états financiers des exercices 2020 et 2021 ;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion relative aux exercices 2020 et 2021;

- Affectation des résultats des exercices 2020 et 2021;

- Questions diverses;

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités de publicité légale.

II. Assemblée générale extraordinaire :

- Application des dispositions de l'article 388 du CSC.

Cette publication fait l'objet de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2022R02785SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société INTERCOLOR S.A**

**Capital social de 1 134 700 dinars**

**Annexe du siège social (Siège Administratif) 08, Avenue de la gare, Zone Industrielle Sidi Rezig, Mégrine, Ben Arous**

**M.F : 0020515 K**

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société INTERCOLOR S.A, à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 16 décembre 2022 à 10 Heures au siège de la société, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément et exercice du droit de préférence sur le projet de cession d'actions de Mr Abdelmajid REZGUI actionnaire à Mr Mourad SAADALLAH.

- Agrément et exercice du droit de préférence sur le projet de cession d'actions de Mr Abdelmajid REZGUI actionnaire à Mme Feiza TRABELSI.

- Notification du projet de cession d'actions de Mr Abdelmajid REZGUI à Mme Amel EL HABIBI Ep REZGUI.

- Notification du projet de cession d'actions de Mr Abdelmajdi REZGUI à Mme Salma SMIDA REZGUI.

2022R02788SANB3

---

**Convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/12/2022**

**STE ECO ENERGY BROTHERS**

**Société anonyme au capital de 1.200.000 Dinars**

**MF : 1452274WAM000**

**RC : B4080762016**

**Code en douane : 1452274W**

**Siège social : 4, rue Hamouda Bacha - Zl Ksar Said - 2086 Tunis**

**Usine : RN58, KM26 Sria - Sejnane - 7010 Bizerte**

**Tél : +21623.912.487**

Messieurs les actionnaires de la société « ECO ENERGY BROTHERS SA» sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire le 20/12/2022 à 10:00h au siège de la société au 4 Rue Hamouda Bacha Zl Ksar Said Douar Hicher 2086 La Manouba afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation ;

2. Approbation des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social et la suppression du droit préférentiel de souscription;

3. Augmentation du capital social réservée à Monsieur Taha Lakhoua et à Madame Sonia Lakhoua avec suppression du droit préférentiel de souscription;

4. Réduction du capital social, motivée par la liquidation d'un actionnaire, par voie de diminution du nombre des actions;

5. Modification corrélative de l'article 6 des statuts;

6. Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration en vue de constater la réalisation définitive de l'augmentation et de la réduction du capital social;

7. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

2022R02792SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire**

**Société BELDIMED**

**Société anonyme au capital de 4.200.000 DT**

**Siège social : Route de Mateur Km 8 - Manouba**

**IU : 839253D**

**Affiliation CNSS N° 00344374-24**

Les actionnaires de la société Beldimed sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendront le vendredi 23/12/2022 à partir de 10 heures aux bureaux de la société AB-Corporation sis à l'avenue du Japon- Immeuble Fatma - 2éme étage - Montplaisir - Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Selon les règles de quorum et de majorité de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée de l'exercice 2021,

2) Lecture et approbation du rapport de gestion établi par Le Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2021,

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

4) Affectation du résultat de l'exercice 2021,

5) Approbation des conventions réglementées, prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, conclues et/ou poursuivies au cours del'exercice2021,

6) Quitus donné au conseil d'administration pour sa gestion au titre de l'exercice 2021,

7) Pouvoirs pour formalités.

Selon les règles de quorum et de majorité de l'Assemblée Générale Extraordinaire et à l'issu de L'AGO :

1) Situation de la société conformément à l'article 388 du CSC.

2) Changement du siège social

3) Questions diverses,

4) Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs aux dites Assemblées sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au domicile élu sis aux bureaux de la société AB-Corporation sis à l'avenue du Japon- Immeuble Fatma - 2éme étage - Montplaisir - Tunis

2022R02794SANB3

---

**Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 16 décembre 2022**

**SOCIETE NRSOL S.A**

**Société Anonyme**

**Au Capital de 5750.000 Dinars**

**Siege Social : Zl Nadhour Zaghouan**

**I-U : 1137470P**

Les actionnaires de la société NRSOL S.A sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et extraordinaire de la société le 16 décembre 2022 respectivement à 10 et 11 heures au siège à l'ATD SICAR sise à la rue du lac Léman immeuble regency bloc A 2ème étage les berges du lac 1053 Tunis en vue de délibérer sur les ordres du jour suivants:

Assemblée générale ordinaire :

1 . Entériner le mode et le délai de convocation de l'assemblée appelée à statuer sur les états financiers de 2021

2. Lecture des états financiers, du rapport de gestion pour l'année 2021 et des rapports du Commissaire Aux Comptes pour le même exercice,

3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil arrêtés au 31/12/2021,

4. Approbation s'il ya lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation s'il y a lieu des résultats,

7. Fixation des jetons de présence pour l'année 2021

8. Nomination ou renouvellement du mandat des administrateurs

9. Nomination ou renouvellement du mandat du Commissaire Aux Comptes

10. Pouvoir pour formalités

Assemblée générale extraordinaire :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital avec suppression droit préférentiel de souscription

2. Approbation de l'augmentation du capital social de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription

3. Modification corrélative des statuts de la société

4. Pouvoir pour accomplissements des formalités juridiques requises par la loi

2022R02798SANB3

---

**Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire**

**Société POLYCLINIQUE OKBA KAIROUAN**

**Société Anonyme**

**Au Capital de 5 460 000 Dinars**

**Siège social : Lotissement Dar El Amen 3129 Kairouan**

**MF : 0455036N/A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la société POLYCLINIQUE OKBA KAIROUAN sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 07 Décembre 2022 à 10 heures du matin, au siège de la société et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard accusé dans la convocation de l'AGO

2. Lecture des rapports du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2020 et 2021;

3. Approbation des états financiers de la société pour les exercices 2020 et 2021;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code de sociétés commerciales relatives aux exercices 2020 et 2021 ;

5. Approbation des rapports du conseil d'administration sur la gestion des exercices 2020 et 2021 ;

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion des exercices 2020 et 2021 ;

7. Affectation des résultats comptables des exercices 2020 et 2021 ;

8. Délégation de pouvoir pour réaliser les publications légales requises

9. Questions diverses.

2022S01370SANB3

---

**Convocation à l'assemblée Générale Extraordinaire**

**Société POLYCLINIQUE OKBA KAIROUAN**

**Société Anonyme**

**Au Capital de 5 460 000 Dinars**

**Siège social : Lotissement Dar El Amen 3129 Kairouan**

**MF : 0455036N/A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la société POLYCLINIQUE OKBA KAIROUAN sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 07 Décembre 2022 à 13 heures du matin, au siège de la société et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription qui sont préparés en vertu de l'article 300 du CSC.

2) Augmentation du capital social de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription.

3) Amendement de l'article 6 des statuts relatif au capital social, en conséquence ;

4) Délégation de pouvoir au conseil d'administration pour réaliser l'augmentation du capital;

5) Délégation de pouvoir pour réaliser les publications légales requises.

2022S01371SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**«Sté Carthage Médical»**

**SA au capital de 9.600.000 DT**

**Siège : zone touristique, Jinen El Ouest 5000 Monastir**

**Identifiant Unique : 1038331B**

Mesdames, Messieurs les actionnaires du « Carthage Médical » sont invités à assister à l'A.G.O. qui se tiendra le 18/12/2022 à 10h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard de la convocation de l'AGO pour l'année 2021 ;

2. Lecture du rapport d'activité 2021 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

5. Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Fixation des jetons de présence ;

9. Questions diverses.

2022S01374SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle année 2020**

**SOCIETE INSTITUT POLYTECHNIQUE PRIVE DES SCIENCES AVANCEES DU SUD**

**IPSAS**

**Sté anonyme**

**Au capital de 2.000.000 dinars**

**Siège social : Avenue 5 Août Rue Said Aboubaker Sfax**

**Identifiant Unique : 418435 R**

**MF : 418435R**

Messieurs les actionnaires de la société INSTITUT POLYTECHNIQUE PRIVE DES SCIENCES AVANCEES DU SUD "IPSAS" société anonyme au capital de 2.000.000 dinars, ayant son siège social à l'avenue 5 Août, rue Said Aboubaker, immeuble kamoun Sfax, enregistré au registre national des entreprises sous le n°418435R sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2020 qui se tiendra le mardi 20 décembre 2022 à 10H du matin au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue tardive de la présente assemblée.

2. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président directeur général

3. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2020.

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

5. Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2020.

6. Approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et des autres conventions conclues avec les parties liées.

1. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

8. Affectation des résultats enregistrés aux états financiers de l'exercice 2020.

9. Quitus aux membres du conseil d'administration et au président directeur général.

10. Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

11. Pouvoirs pour formalités.

Nous mettons à votre disposition au siège social de la société, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020, l'état des cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2022X01459SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle année 2021**

**SOCIETE INSTITUT POLYTECHNIQUE PRIVE DES SCIENCES AVANCEES DU SUD**

**IPSAS**

**Sté anonyme**

**Au capital de 2.000.000 dinars**

**Siège social : Avenue 5 Août Rue Said Aboubaker Sfax**

**Identifiant Unique : 418435 R**

Messieurs les actionnaires de la société INSTITUT POLYTECHNIQUE PRIVE DES SCIENCES AVANCEES DU SUD "IPSAS" société anonyme au capital de 2.000.000 dinars, ayant son siège social à l'avenue 5 Août, rue Said Aboubaker, immeuble kamoun Sfax, enregistré au registre national des entreprises sous le n°418435R sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2021 qui se tiendra le mardi 20 décembre 2022 à midi au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue tardive de la présente assemblée.

2. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président directeur général

3. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2021.

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

5. Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2021.

6. Approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et des autres conventions conclues avec les parties liées.

7. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

8. Affectation des résultats enregistrés aux états financiers de l'exercice 2021.

9. Quitus aux membres du conseil d'administration et au président directeur général.

10. Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

11. Pouvoirs pour formalités.

Nous mettons à votre disposition au siège social de la société, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021, l'état des cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera au vue d'une procuration spéciale.

2022X01460SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Société North American Private University Business**

**SA au capital de : 2 000 000 Dinars**

**Siège social : Route Mharza km 1.5 Sfax**

**Identifiant unique : 1293035/V**

**Aff. CNSS : 531575 - 15**

Les actionnaires de la société North American Private University Business SA, sont convoqués le samedi 17 décembre 2022 à 11H30 du matin au nouveau siège de la société sis à la route de Tunis km 10.5 cité El Ons Sfax en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Modification du siège social de la société;

2) Modification de l'article 4 des statuts;

3) Questions diverses;

4) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires dans les délais réglementaires, au siège social, tous les documents prévus par la loi afférents à la tenue de l'assemblée générale extraordinaire.

2022X01461SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société Générale d'Entreprises de Matériel et de Travaux**

**«SOMATRA-GET»**

**S.A Au Capital social de 16.500.000 Dinars**

**Siège Social : Place Erroussafi Mutuelle Ville - Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Société Générale d'entreprises, de Matériel et de Travaux « SOMATRA-GET » sont convoqués en assemblée générale ordinaire fixée pour le mercredi 14 décembre 2022 à 10h.30 au siège de la société sis à la place Erroussafi Mutuelle-ville, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard enregistré à la convocation de l'AGO pour l'approbation des états financiers de l'exercice 2021.

2. Lecture et approbation du rapport d'activité sur l'exercice 2021.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2021 clôturés au 31 décembre 2021.

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes, général et spécial, se rapportant à l'exercice 2021.

5. Examen et approbation des conventions signées selon l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales et désignées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

8. Approbation sur la désignation des membres au conseil d'administration.

9. Approbation sur l'élection de monsieur Mourad Hamrouni en qualité d'administrateur délégué temporaire pour la période du 26 juillet 2021 au 23 janvier 2022.

10. Approbation sur l'élection de madame Nadia Trabelsi en qualité d'administrateur délégué temporaire pour la période du 24 janvier 2022 au 01 juin 2022.

11. Approbation sur l'élection de monsieur Zouhaier Azouzi en qualité d'administrateur délégué temporaire pour la période du 02 juin 2022 au 12 juin 2022.

12. Approbation sur la nomination de monsieur Samir Othmani administrateur au conseil d'administration de la Société des Etudes et Promotion de Tunis Sud.

13. Attribution des montants de jetons de présence des membres du conseil d'administration.

14. Attribution des montants de jetons de présence des membres du comité d'audit interne.

15. Attribution au représentant légal les pouvoirs nécessaires pour réaliser les procédures d'enregistrement et de publication.

2022402888SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Société Générale d'Entreprises de Matériel et de Travaux**

**«SOMATRA-GET»**

**S.A au Capital social de 16.500.000 Dinars**

**Siège Social : Place Erroussafi Mutuelle Ville - Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Société Générale d'entreprises, de Matériel et de Travaux « SOMATRA-GET» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire fixée pour le mercredi 14 décembre 2022 à 11h 30 au siège de la société sis à la place Erroussafi Mutuelleville, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'approbation de la poursuite des activités de la société suivant les exigences de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2022402889SANB3

---

**Convocation à une assemblée générale ordinaire**

**EL MOUSSEM AGRICOLE**

**Société anonyme au capital social de 1.455.270 DT**

**Siege social : Z.I Mghira 2, lot n° 54, 1079 - Fouchana, Ben Arous-Tunisie**

**Matricule fiscal : 434156F/A/M/000**

Les actionnaires de la société El Moussem Agricole sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire le lundi 26 décembre 2022 à 11h00 (onze heures) au siège de la société sis à la Z.I Mghira 2, lot numéro 54,1079, Fouchana, Ben Arous - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;

4. Examen et approbation des états financiers pour l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;

5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;

6. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 CSC relatives à l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;

7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

8. Approbation des engagements de la Société supérieurs à 200.000 DT;

9. Approbation pour un projet RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) ; et

10. Pouvoirs pour formalités.

2022402895SANB3

**Convocation**

**Société BINA CORP**

**Société Anonyme au Capital de 72 180 000 DT**

**Siège social : Rue 8002 Espace Tunis Bloc H Etage 3 Montplaisir 1073 - Tunis**

**Mm. Fisc. 1046405 Z**

Conformément à l'article 32 des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le mercredi 21 décembre 2022 au siège de la société AL KARAMA HOLDING situé à l'angle de la rue du lac Annecy et le passage du lac Malaoui Les Berges du Lac 1 de Tunis-1053 à 11h00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation des rapports de gestion pour les exercices clos le 31/12/2009 et 31/12/2010 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatif aux états financiers des exercices clos le 31/12/2009 et 31/12/2010 ;

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Approbations des états financiers pour les exercices clos le 31/12/2009 et 31/12/2010;

6. Affectation du résultat;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes

9. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2022402896SANB3

---

**Convocation**

**Société BINACORP**

**Société Anonyme au Capital de 72 180 000 DT**

**Siège Social : Rue 8002 Espace Tunis Bloc H Etage 3 Montplaisir 1073 - Tunis**

**Mat. Fisc. 1046405 Z**

Conformément à l'article 32 des statuts, Messieurs les actionnaires de la société BINA CORP sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le mercredi 21 décembre 2022 à 15h00 au siège de la société AL KARAMA HOLDING situé à l'angle de la rue du lac Annecy et le passage du lac Malaoui - Les Berges du Lac I de Tunis-1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation du nantissement de 20.500.000 actions CARTHAGE CEMENT détenues par BINA CORP au profit de la société CARTHAGE CEMENT ;

2. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2022402897SANB3

---

## Autres sociétés

**Convocation à l'assemblée générale constitutive**

Les souscripteurs d'actions de la société citoyenne locale de Gestion des Terres de la Collectivité de Beni khiar sont priés d'assister à l'assemblée générale constitutive qui se tiendra le 11/12/2022 à 10H30 à la salle des fêtes de la municipalité de Beni Khiar, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La constitution de la société citoyenne

- L'approbation du statut

- Désignation d'un commissaire aux comptes

- Ouverture de la candidature au Conseil d'administration

- Election du Conseil d'administration

L'assemblée générale constitutive restera ouverte jusqu'au Dimanche 25/12/2022 date de l'élection du premier Conseil d'administration de 07H00 à 20H00.

2022R02814SODB3

---

# *DIVERS*

## Avis au public

**Perte de titre de propriété**

Mr Marouen Ben Habib Zouaoui titulaire de CIN n° 04744144 déclare la perte du titre foncier constitutif n° 1357/01 du titre foncier n° 102628 Tunis situé à Bab Laassal – Tunis.

Suivant déclaration de centre de sûreté nationale rue de Cologne daté du 21/11/2022

Cette annonce a été publiée aux journaux Essabah et Le Temps du 22/11/2022.

2022T01265DIVD2

---

**Avis**

En raison de la perte du titre de propriété n° 03/41515 pour le droit immobilier n° 35930 Mahdia et il est propriété de Mr Bechir Ben Hédi saleh titulaire de la carte d'identité nationale n°03917886 du 05:08. 2005 selon le certificat de perte n° 568 obtenu de la garde nationale de Mahdia le 16/11/2022 Mr Bechir Ben Hédi Saleh désire extraire une copie originale de l'acte perdu.

2022T01270DIVD2

---

**Perte Titre Foncier**

Mme de Naziha Bent Abdelwahed Benaser veuve de Abdallah Jabri, titulaire de la carte d'identité Nationale N° 05515839 délivrée le 14/01/2017 annonce la perte du certificat n° 09/9344 de titre foncier n° 59900 Ariana situé à cité Tadhamen Ariana.

2022R02791DIVD2

---

**Perte de titre de propriété**

Mme Mbarki Mariem Bent Mosbah Ben Abdel jaoued, titulaire de la carte d'identité nationale n° 14032684 délivrée à Tunis le 16 Septembre 2022, déclare la perte de titre de propriété n° 19870 / Monastir en date du 07 Janvier 2008, qui est la propriété de sa mère décédée Najia Abdel moumen, Représenté dans un domaine agricole d'une superficie de 196,5 pièces, teinte paysanne, objet du titre foncier 52188 Monastir située à la région de Benni Hassen Nord.

2022S01373DIVD2

---

**Avis**

Borcheni Jamel Salah annonce qu'il possède un terrain à Sfax route Taniour km 12 effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 20/7/2017 il a

perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2022X01455DIVD2

---

**Perte d'un acte de propriété**

Monsieur Mongi Kallel annonce qu'il a perdu son acte de propriété de son immobilier sis à rte Gremda ,km3, établie par acte notaire du 19/09/2002 par monsieur Sami Sallemi et Rachid Chikh Rouhou inscrit sous numéro 328 Journal 193 et 399 journal 177 enregistre à la recette des finances Sfax le 21/09/2002 quittance numéro M077869 comme le prouve l'attestation de perte émise sous numéro 117 du 1/10/2022 par la garde nationale de sakiet Eddayer Sfax et il veut extraire une deuxième copie originale de son acte de propriété perdu les oppositions doivent se faire 30 jours à partir de cette annonce au journal officiel de la Republique Tunisienne et au journal quotidien au bureau du Notaire Maitre Rebai Yessine Beb Jebli immeuble Ibn Zohr 2ème etage bloc B numéro 23 Sfax toute opposition hors délai sera refusée.

2022X01456DIVD2

---

**Avis**

Yousfi Jalel annonce qu'il possède 1/9 d'un terrain sise à la Route El Ain km 17 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

MF : 501933B

98239354

2022X01458DIVD2

---

**Perte de titre de propriété**

Les Héritiers de Mohamed Ben Salem Ben Salem Haj Taib déclarent avoir perdu un titre (acte d'achat daté le 03/06/1962 dresé par les notaires Tahir Bouaziz et Abdessallem Daoud) de propriété d'un terrain d'une superficie de 1223 m2 situé à route Tenouir km 3 Sfax.

Et ils veulent en extraire un autre au lieu du titre perdu.

Aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire Bouaziz Abdlmajid dans son bureau rue des notaires Rahbet Remed N°12 Sfax après un délai de 30 jours.

2022X01463DIVD2